



L'ÉGALITÉ

JOURNAL RÉPUBLICAIN HEBDOMADAIRE

DES ILES SAINT-PIERRE & MIQUELON.

Prix de l'abonnement payable d'avance.

Saint-Pierre.	Un an	12 fr. 00
	Six mois	7 00
l'utre-mer.	Un an	15 00
	Six mois	9 00

Administration, rues JACQUES-CARTIER et de SÈZE.

Administrateur-Gérant, J. B. GIRARDIN

Rédacteur en chef, G. WINTREBERT

Prix des insertions.

Faits divers	1 fr 00
Une à six lignes 3 fr. au-dessus la ligne 0fr.30	
Réclames, la ligne	0 75

ABONNEMENT AUX ANNONCES : 15 fr. par an pour une annonce de 20 lignes à répéter dans chaque numéro

Changement d'Administration.

Les débuts d'un journal sont pénibles, il faut compter avec les hésitants qui pensent toujours qu'il poursuit un but politique, et qu'il n'aura d'autres limites que la réalisation ou l'échec du desideratum qui lui a donné le jour.

Quand au bout d'un an d'existence, il a pu prouver, à ses lecteurs, son indifférence dans les élections qui ont eu lieu, soit au Conseil Général, soit à la Délégation Coloniale, il lui est permis de penser que tous les doutes ont disparu, que toutes les hésitations sont éteintes.

Alors, il a chance d'être crû, quand il affirme que le but principal qui le guide est d'être utile à la colonie, à ses intérêts commerciaux, à son assainissement, à son progrès, à sa prospérité.

Cette année d'épreuve touche à sa fin et notre prédécesseur et patron, trouvant les charges du journal trop lourdes, trop nuisibles à ses autres travaux d'impression et de reliure auxquels il préfère consacrer désormais tout son temps, a bien voulu nous autoriser à continuer son œuvre.

Nous marcherons sur ses traces, nous profiterons de ses essais; comme lui nous chercherons à être utile à nos concitoyens.

A cet effet nous n'avons pas craint d'augmenter nos frais généraux, d'ouvrir au public, une salle de dépêches et de publicité où tout abonné sera autorisé à déposer GRATUITEMENT une annonce manuscrite ou imprimée par ses soins, faisant connaître, chaque jour, les arrivages d'objets généralement quelconques, de denrées, produits alimentaires, volaille, gibier, poisson, se trouvant dans ses magasins.

Ce sera pour tous nos concitoyens un moyen de savoir chaque jour où s'approvisionner, si nos abonnés veulent profiter des avantages que nous leur offrons.

Ils pourront encore, s'ils le veulent, déposer chez nous des échantillons d'articles nouveaux avec ou sans prix.

Ce sera là une sérieuse prime pour nos abonnés.

Nous recevrons en outre moyennant abonnement au journal, des dépôts de plans, dessins, études, photographies, objets divers de tous intéressés.

Nous placarderons encore dans notre salle toutes les affiches faites par l'imprimerie A. Le moine et celles qui seraient la reproduction des insertions dans notre journal.

Nous nous efforcerons d'obtenir de l'autorité compétente de déposer dans notre salle sous son contrôle un tronc pour les œuvres ou institutions qu'il nous paraîtra utile d'encourager.

Le service des abonnements sera fait régulièrement.

Le journal sera crié et distribué dans tous les quartiers.

Nous recevrons avec reconnaissance toutes les réclamations relativement au service des abonnements, toutes les communications utiles à notre œuvre.

Notre devise sera : impartialité et progrès.

L'administrateur gérant,
J. B. GIRARDIN.

**

Les Funérailles de l'abbé Letournoux

Les funérailles de l'abbé Letournoux, ancien supérieur ecclésiastique de notre colonie, ont eu lieu vendredi dernier, comme nous l'avions annoncé dans notre précédent numéro, à neuf heures et demie du matin.

Dès neuf heures, l'église était envahie par les fidèles qui tenaient à rendre à ce bon pasteur, qui depuis 32 ans habitait la colonie, les derniers devoirs d'amitié, de sympathie et de reconnaissance.

Les cordons du poêle étaient tenus par M.M. Mazier, maire, Brindejone, président du conseil de fabrique, Jacquot père, membre du conseil de fabrique, Clément père, membre du conseil de fabrique.

Le deuil était conduit par notre sym-

pathique gouverneur accompagné de M. Louisy, qui a su depuis son arrivée dans la colonie, (profits de l'occasion pour le dire) gagner l'estime de tous ceux qui ont eu affaire à lui.

Nous sommes forcé d'adresser, bien à regret, une critique au supérieur ecclésiastique, en faisant remarquer que dans une cérémonie de ce genre, des places doivent toujours être réservées aux corps élus, aux fonctionnaires invités.

Ce point avait été négligé, et s'il est vrai que, sur une démarche auprès de M. l'abbé Tiberry, le secrétaire du conseil général avait obtenu des chaises pour ses collègues, nous devons ajouter qu'elles furent occupées par les conseillers municipaux qui pensaient qu'elles leur étaient destinées.

Nous avons vu beaucoup de fonctionnaires quitter l'Eglise faute de pouvoir trouver une place.

M. l'abbé Tiberry a fait, pendant la messe, le panégérique de celui qui laissera longtemps de profonds regrets parmi nos concitoyens.

N'ayant pas été invité à cette cérémonie, n'ayant pas eu de place, il nous est impossible d'analyser les paroles de M. le curé.

Nos lecteurs nous en excuseront.

A la sortie du cortège, nous avons vu apparaître, sur la place, la Société Musicale qui n'avait été admise à rendre dans l'église les derniers honneurs à l'abbé.

Elle a pris la tête du cortège et elle y a fait entendre ses meilleurs morceaux funèbres.

Là encore nous avons constaté un manque absolu d'ordre, de précautions, d'organisation.

Il eût été si simple de demander à l'autorité le concours de la force armée, gendarmerie, pompiers, police, pour former la haie et empêcher la foule de se bousculer, de laisser au second ou au troisième plan notre gouverneur.

Ces mesures d'ordres étaient d'une prévision élémentaire.

Elles ont été méconnues !

La bannière de marins précédait le

Venait ensuite presque toute la population.

Certes, si de là haut, l'âme du regretté abbé a pu voir cet empressement à le conduire à sa dernière demeure, elle a pu juger qu'on n'est pas ingrat chez nous, et qu'on sait tenir compte des bienfaits, de l'esprit ben, doux, généreux conciliant.

Cette démonstration était pour certains une leçon qu'ils feraient bien de mettre à profit, s'ils veulent qu'on leur rende un jour les mêmes honneurs.

Les abbés Métayer de l'Ile-aux-Chiens, et Desclos de Miquelon accompagnaient M. Tibéry.

Plusieurs fois nous avons entendu dire par différentes personnes : « en voilà que nous verrions avec plaisir prendre la succession de M. Tibéry. »

Au cimetière Monsieur le Maire a prononcé les paroles suivantes :

C'est sous le coup d'une bien vive et bien pénible émotion que je viens, au nom de toute une population en deuil, exprimer ses regrets et rendre un dernier hommage de gratitude et de reconnaissance à celui qui, pendant trente deux ans a été le pasteur aimé et vénéré détaché de générations qu'il a vu naître et grandir sous sa direction paternelle.

Bien que jeune alors, je me rappelle son arrivée à St-Pierre et il me semble encore voir le vénérable Léhellocq allant de maison en maison présenter ce jeune vicaire qui devait être son bâton de vieillesse.

Dès cette époque, M. Letournoux, malgré une timidité excessive, avait conquis toutes les sympathies par son air affable et plein de bonhomie. Au départ de M. Léhellocq, que les infirmités avaient vieilli prématurément, M. Cren, alors commandant, usa de toute son influence pour le mettre à la tête du clergé et réussit à faire nommer Supérieur ecclésiastique M. Letournoux à peine âgé de trente ans.

Quoique jeune pour une aussi lourde charge, à cause surtout de la responsabilité de la direction, vous savez avec quel zèle, avec quel dévouement, avec quelle abnégation même, il s'est acquitté de ces délicates fonctions, dont la durée n'avait jamais été atteinte par aucun de ses prédecesseurs.

Si son caractère de prêtre doit nous échapper, proclamons bien haut du moins combien le saint-homme que nous pleurons aujourd'hui avait droit à notre vénération; et combien il a été bon, affable, charitable, tolérant et conciliant dans toutes les circonstances de sa vie.

Sa charité surtout ne trouvait pas de bornes que dans le contenu de sa bourse, ne sachant pas refuser, donnant sans compter, et, ce qu'il y a de plus beau, avec la discréction la plus absolue; se trouvant pour ainsi dire plus honneur de sa bonne action que ceux qu'il secourrait ne l'étaient de leur sollicitation. La preuve la plus éclatante de son amour pour ses paroissiens n'est elle pas dans l'immensité de cette charité discrète, qui, après trente deux ans de fonctions lucratives, lui laisse à peine de quoi payer ses dettes.

Voilà, au milieu de cette soif d'or que l'on voit surgir de toutes parts, le plus bel éloge qu'on puisse faire de ce brave et digne prêtre,

trop heureux de théauriser pour l'autre monde en sacrifiant avec satisfaction cet or devenu le dieu le plus adoré de notre fin de siècle.

Après trente deux ans d'un service pénible, fatigué des charges de plus en plus pesantes de

e, et dans sa loyauté d'homme et ne se sentant plus la force morale et physique de les supporter, il crut devoir résigner volontairement et spontanément ses fonctions curiales.

A cette occasion un nuage, à jamais regrettable, a obscurci la sécurité calme et tranquille de cette belle existence; mais bien vite, il y a à peine un an, vous teniez à le dissiper en lui donnant, dans une manifestation éclatante et spontanée, un gage non équivoque de votre vénération et de votre affection. Nous pensions tous pouvoir le conserver ainsi parmi nous c'était aussi son désir le plus formel, mais la providence dans ces destinées devait en décider autrement et à bref délai.

Dans cette circonstance solennelle et réparatoire, vous vous pressiez autour de lui heureux de votre joie et de la sienne, et aussi de l'espoir de couler encore d'heureux jours dans sa compagnie; tandis qu'aujourd'hui, jour de deuil irréparable, vous n'avez plus que des larmes et des regrets pour Celui que vous avez tant aimé, pour Celui qui a sacrifié toute son existence pour nos parents, pour nous et pour nos enfants, loin des douceurs de la Mère-Patrie et de la famille.

Dans notre malheur, il nous reste une consolation, c'est de le savoir au milieu de ses chers défunt's, son regard protecteur planant sur notre cité comme pour en éloigner les calamités des mauvais jours; c'est ainsi, de pouvoir penser que dans un monde meilleur il recevra la récompense de ses bonnes œuvres et de ses vertus.

Vénéré pasteur et ami, au nom de tout Saint-Pierre, adieu avec tous mes regrets..

Après quoi, chacun se sépara, après avoir jeté une goutte d'eau bénite sur celui qui avait baptisé, fait communier, marié près de deux générations, et revint en constatant du haut de la butte que tous nos bâtiments avaient dans le port, comme certains armateurs, mis leurs pavillons en berne.

Au sujet de pavillon, nous devons une rectification, en ce qui concerne celui du supérieur ecclésiastique.

Si lors du tirage de notre journal, il n'avait pas encore été hissé depuis le jour du décès de l'abbé Letournoux, il a été mis en berne jeudi au milieu de la messe.

Mieux vaut tard que jamais, et si nous sommes pour quelque chose dans la réparation de cet oubli, nous nous en félicitons, comme nous nous félicitons toujours d'être utile au chef du service ecclésiastique par les conseils que nous pourrons lui donner.

**

COMPAGNIE FRANCO-CANADIENNE

Son accueil au Canada.

Notre correspondant de Montréal nous adresse par le courrier de « l'Olbia » quelques détails sur la façon dont cendavire a été reçu dans ce pays.

Voici d'abord comment s'exprime le journal « La Patrie. »

« La présence du premier ministre et de ses collègues à bord de « l'Olbia » pour célébrer l'inauguration du service direct de steamer entre la France et le

Canada est d'un bon augure pour la compagnie et aussi pour l'extension du commerce Franco-Canadien.

L'échec subi par les négociateurs du traité conclu l'année dernière avait cruellement désapprouvé les amis des deux pays qui ont été reconfortés par les chaudes paroles de nos gouvernements.

Les encouragements n'ont pas été ménagés aux promoteurs de l'entreprise. Sir John Thompson a promis tout l'encouragement qu'il lui était possible de promettre et si le mot fort grave de « subvention » n'a pas été touché on s'en est approché, autant que faire se pouvait sans se brûler les doigts.

Pour notre part nous persistons dans la ligne de conduite qui a toujours été celle de la « Patrie »:

Encourager à tous prix le rapprochement des liens de toute espèce qui nous unissent à la France.

Dans cette politique nous ne connaissons pas de pas de parti, et tout gouvernement qui dirigera ses efforts dans ce sens, aura notre cordial appui. »

Le journal « La Presse » consacre à ce nouveau service deux colonnes de sa grande édition.

Rendant compte du banquet offert à ce sujet par la chambre de commerce de Montréal au premier ministre sous la présidence d'honneur de M. Maxime Durand, Consul général de France par intérim, il débute par ces lignes :

A BORD DE L'OLBIA.

Le commerce avec la France
Reçoit une joyeuse impulsion.

Il ne faudrait pas être Canadien-Français pour ne pas se réjouir d'avoir assisté au banquet de « l'Olbia » hier soir. Ce dîner est un événement important pour ceux qui ont à cœur la création d'une ligne permanente de paquebots entre la France et le Canada. La présence et les paroles du premier ministre lui ont donné un intérêt plus qu'ordinaire. La chambre de commerce et la nouvelle compagnie franco-canadienne méritent des compliments au sujet de ce banquet, qui a été un des plus brillants et des plus charmants qui se soient donnés depuis longtemps à Montréal.

Après la santé d'usage M. Alwater. C. R. a proposé celle de la France, M. Durand a répondu à ce toast.

Le premier ministre a parlé en termes chaleureux de son voyage de France, en déclarant : « que son gouvernement favorisera toujours des entreprises devant avoir pour résultat de resserrer les liens d'amitié et de commerce qui doivent unir le Canada aux grandes puissances, surtout quand ces puissances lui sont si attachées par les liens du sang. »

M. Galibert, président de la chambre de commerce française a prononcé un long discours se terminant par ces lignes :



« C'est donc avec grand plaisir que je porte, au nom de la chambre de commerce française de Montréal, la santé de la Société Franco-Canadienne.

« Je bois à son succès et à sa prospérité et exprime le ferme espoir qu'elle saura dignement porter le noble et glorieux drapeau tricolore qui flotte sur les masts de l'Olbia. »

Enfin le « The Montreal Daily Star » consacre aussi un important article au même sujet.

« L'Olbia » qui nous apportait le pli contenant ces renseignements mouillait sur notre rade samedi matin à la première heure pour en repartir pour la Rochelle le soir à 4 h. Mais l'Olbia propose et les aimables réceptions disposent.

En effet notre gouverneur, par intérim, qu'une pétition couverte de signatures demande au ministère d'appeler à remplir ces fonctions à titre définitif, (quoique la chose soit très difficile à cause de la différence de carrières qu'envisage toujours le système bureaucratique), réunissait le soir, dans les salons du gouvernement, avec les fonctionnaires, membres des conseils privé et amis habitués, le haut commerce colonial.

Cette réception était faite en l'honneur du capitaine Henry et des commandant et docteur de l'Olbia.

Tous avaient répondu aux invitations, aussi la soirée fut-elle très animée et empreinte d'une franche gaieté, de très agréables amusements.

Quand nos compatriotes nous quittèrent ce fut avec promesse et pensée de se revoir dans un mois.

Désormais, donc nous agnerons un tiers de temps rien que sur l'aller et retour du courrier qui pourra se faire en un mois au lieu de 45 jours.

Désormais, dans ce laps de temps d'un mois, nous recevrons de la mère patrie ce dont nous avons besoin, en quinze jours nous recevrons nos commandes faites à nos frères du Canada et tout cela grâce à la nouvelle Compagnie.

Dès lors nous serions moins patriotes que les Canadiens si nous ne faisions des vœux profonds pour les succès et la prospérité de la Compagnie Franco-Canadienne. Si nous n'exprimions comme eux l'espoir quelle saura dignement porter le noble et glorieux drapeau tricolore qui flotte sur les masts de l'Olbia. »

Ce steamer a quitté notre rade samedi soir vers minuit avec 80 passagers dont 57 marins naufragés, condamnés etc, en 3^{mes} classe et dans les autres classes, c'est-à-dire première et seconde.

Première classe. — Mr & Mme Louis Mazier, 3 enfants. Mmes Audrin, sœur en religion Théodosie, Gaubert, sœur en religion Faustine. Mr Renard, Jean Félix, aspirant de 1^{re} classe.

Deuxième classe — Mmes St-L Mlle St-Lo. MM. Guilemot, Livois, Parfait, Hely, Larrouture, Daumy, Mailloux, Kelo, St-Lo, Ravaleu, Guenegan, en religion frère Louis Etienne.

FAITS DIVERS

Le 19 septembre vers 2 heures après midi à six milles de la pointe aux alouettes, la goëlette Regina, patron : pêcheur Emile, armateur Edmond Poulain, a coulé à fond par suite d'une voie d'eau.

L'équipage s'est sauvé dans les doris

Le 18 septembre, partie de St-Pierre le 12 sur les lieux de pêche et se trouvant sur le banc de Saint-Pierre, la goëlette Dick, patron Raoult François, armateur St Martin Legasse frères, coula à fond part suite d'une voie d'eau.

L'équipage fut recueilli par la goëlette Canadienne.

Le 13 septembre à 8 heure 30 du matin la goëlette Fernand, patron Sohier, armateur Mazier Paul, à la suite d'une voie d'eau fut abandonnée par l'équipage qui s'est sauvé dans ses doris.

On lit dans la « Patrie » de Montréal:

FRÉGATES FRANÇAISES

Elles visiteront le port de Boston

Boston, Mass, 14. — Le maire de cette ville vient d'être avisé par M. Thiébalt, consul de France à Boston, de la prochaine arrivée dans ce port de trois navires de guerre français. Ces navires sont : la « Naiade » croiseur à batterie, portant pavillon du contre-amiral Sallandrouze de la Mornaix : le « Nielly » croiseur à barbette de 1^{re} classe, et le « Rigault de Genouilly » croiseur à barbette de 2^{me} classe. Ces trois navires composent la division volontaire qui stationne dans les eaux de Terre-Neuve et de Saint-Pierre et Miquelon.

Nous avons dernièrement entendu une longue et intéressante conversation sur la façon scandaleuse dont on gaspillait à Panama l'or des malheureux actionnaires de cette entreprise.

Cette conversation était tenue par d'honorables personnes qui avaient pu en juger par elles-mêmes et qui affirmaient que, longtemps avant les poursuites contre les administrateurs de cette société, on ne pouvait avoir de doute sur la façon dont l'épargne publique était exploitée avec un comble de malhonnêteté.

nous aurions été curieux de l'entendre soutenir la thèse contraire, conformément à son article de 349 lignes paru le 17 Janvier 1892 dans le Petit Journal.

C'est en effet de la discussion que jaillit la lumière.

Nous sommes heureux d'informer nos lecteurs que nos abonnements augmentent tous les jours, et que samedi dernier le supérieur ecclésiastique nous demandait son inscription sur la liste de nos abonnés, en nous faisant dire d'une façon très aimable, que notre journal devenait très intéressant et qu'il ne pouvait résister au désir de le lire.

Nous avons été très flatté de cette haute appréciation et nous nous efforcerons de continuer à intéresser M. l'abbé Tiléry.

Que les temps sont changés !

Nous sommes loin du jour où la lecture de notre petite feuille était interdite aux familles comme un grand péché.

Nous sommes certain que ce revirement tient à une réminiscence de Boileau.

Aimez qu'on vous conseille,
Et non pas qu'on vous loue.

M. le Directeur de l'Intérieur s'est rendu mardi à l'Île-aux-Chiens pour y distribuer aux indigents, dont la liste dressée par le Maire a été révisée en conseil privé, le montant du legs de Mme Vve Duchesne.

Il fera la semaine prochaine un voyage à Miquelon dans le même but.

DÉPÈCHES TÉLÉGRAPHIQUES

Halifax, le 26 septembre 1893.

L'état de santé du Président Carnot est alarmant.

Une fièvre de guerre se produit en France.

Halifax, le 27 septembre 1893.

Une couche de neige s'est étendue sur la Nouvelle-Angleterre lundi et mardi.

L'Administrateur-Gérant J. B. GIRARDIN

ANNONCES

Étude de M. Pierre PÉPIN avocat-agréé,
rue Jacques-Cartier.

Vente

PAR SUITE DE SURENCHÈRE.

En l'audience des criées du tribunal civil de première instance de la colonie, séant au Palais de Justice à St-Pierre, le lundi neuf octobre 1893 à 2 heures du soir.



SEIZIÈME LOT

Lot n° 23 du cahier des charges.

Une cabane de pêche construite pour trois échouries et une grave mesurant 1,320 mètres carrés, sis à Saint-Pierre au lieu dit l'anse à Brossar, borné au nord par un banc de galets, au sud par un chemin réservé, à l'est par des graves et à l'ouest par le lot n° 24 du cahier des charges.

On fait savoir à tous ceux qu'il appartiendra qu'en vertu d'un acte de déclaration fait au greffe le 18 septembre 1893, dénoncé suivant exploit de Louis Héguy huissier à Saint-Pierre en date du vingt septembre courant à

1^o Monsieur Eugène Derible cordonnier demeurant à St-Pierre, adjudicataire de l'immeuble ci-dessus désigné.

2^o Madame Adèle Busnot, propriétaire veuve du sieur Joseph Hubert, demeurant à Saint-Pierre; assistée de son liquidateur M. Pierre Pépin avocat, de la dite dame prise tant en son nom personnel qu'en sa qualité de mandataire de sa fille Ernestine Hubert, sans profession demeurant au Minihic (Ile-et-Vilaine;)

3^o Monsieur Joseph Hubert, marin.

4^o Mademoiselle Adèle Hubert, sans profession.

5^o Mademoiselle Marie Hubert, sans profession.

6^o Mademoiselle Rosalie Hubert, sans profession.

7^o Monsieur Eugène Hubert, marin.

8^o Monsieur Yon Victor négociant, pris en sa qualité de subrogé-tuteur du mineur Pierre Hubert, tous les sus nommés demeurant à Saint-Pierre;

Monsieur Pierre Laborde entrepreneur demeurant à Saint-Pierre ayant pour agréé Me Pierre Pépin avocat-agréé à Saint-Pierre a déclaré surenchérir du sixième sur l'adjudication faite à Monsieur Eugène Derible cordonnier sus désigné suivant procès-verbal d'adjudication reçu par le notaire de la colonie le 13 septembre 1893.

Il sera procédé à la vente et adjudication de l'immeuble ci dessus désigné sur

la mise à prix de huit cent cinquante francs. ci 850 fr. 00

Montant du prix original de la dite vente et de la surenchère qui en a été la suite.

Le procès verbal dressé par le notaire de la colonie est déposé au greffe du tribunal ou toute personne peut en prendre connaissance.

Fait et rédigé à Saint-Pierre, le 23 Septembre 1893.

L'avocat-agréé poursuivant,
PIERRE PÉPIN.

Etude de Me Pierre PEPIN,
avocat-agréé. rue Jacques-Cartier.

VENTE

PAR SUITE DE SURENCHÈRE

En l'audience des criées du tribunal civil de première instance de la colonie séant au Palais de Justice de Saint-Pierre, le lundi neuf octobre 1893, à deux heures du soir des immeubles ci-après désigné sis à Saint-Pierre au lieu dit Savoyard, le tout plus amplement désigné au procès verbal d'adjudication dressé par le notaire de la Colonie et déposé au greffe du Tribunal civil de la Colonie ou toute personne peut en prendre connaissance.

DESIGNATION :

PREMIER LOT

Lot n° 8 du cahier des charges.
Un terrain mesurant 3,261 mètres carrés 66.

DEUXIÈME LOT

Lot n° 9 du cahier des charges.
Un terrain mesurant 3,362 mètres carrés.

TROISIÈME LOT

Lot n° 10 du cahier des charges.
Un terrain mesurant 3,490 mètres carrés.

QUATRIÈME LOT

Lot n° 11 du cahier des charges.
Un terrain mesurant 3,218 mètres carrés.

CINQUIÈME LOT

Lot n° 12 du cahier des charges.
Un terrain mesurant 2,870 mètres carrés.

SIXIÈME LOT

Lot n° 13 du cahier des charges.
Un terrain mesurant 1,615 mètres carrés.

SEPTIÈME LOT

Lot n° 14 du cahier des charges.
Un terrain mesurant 1,415 mètres carrés 65.

HUITIÈME LOT

Lot n° 15 du cahier des charges.
Un terrain mesurant 2,077 mètres carrés 36.

NEUVIÈME LOT

Lot n° 16 du cahier des charges.
Un terrain mesurant 1,838 mètres carrés 19.

DIXIÈME LOT

Lot n° 17 du cahier des charges.
Un terrain mesurant 1,683 mètres carrés 65.

ONZIÈME LOT

Lot n° 18 du cahier des charges.
Un terrain mesurant 2,228 mètres carrés 66.

DOUZIÈME LOT

Lot n° 19 du cahier des charges.
Une maison d'habitation servant de

ferme à rez-de-chaussée composée de onze pièces, grenier et mansarde au dessus, appentis, cour et terrain mesurant 82, 8,13 mètres carrés 89.

TREIZIÈME LOT

Lot n° 20 cahier des charges.
Une boulangerie avec cabinet d'aisance et un terrain mesurant 13,432 mètre carrés 88.

QUATORZIÈME LOT

Lot n° 21 du cahier des charges.
Une écurie, avec fontaine et jardin potager attenant et terrain le tout mesurant 61,196 mètres carrés 51.

On fait savoir à tous ceux qu'il appartiendra qu'en vertu d'un acte de déclaration faite au greffe le dix huit septembre 1893 dénoncé suivant exploit de Louis Héguy, huissier à St-Pierre, en date du 20 septembre courant à

1^o M. François Le Buf, négociant armateur demeurant à Saint-Pierre, adjudicataire de tous les immeubles ci-dessus énumérés.

2^o Madame Adèle Busnot, propriétaire veuve du sieur Joseph Hubert, demeurant à Saint-Pierre assistée de son liquidateur M. P. Pépin avocat, la dite dame prise tanten son nom personnel qu'en sa qualité de mandataire de sa fille Ernestine Hubert sans profession demeurant au Minihic (Ile-et-Vilaine.)

3^o Monsieur Joseph Hubert marin.

4^o Mademoiselle Adèle Hubert sans profession.

5^o Mademoiselle Marie Hubert sans profession.

6^o Mademoiselle Rosalie Hubert sans profession.

7^o Monsieur Eugène Hubert marin.

8^o Monsieur Yon Victor négociant,

pris en sa qualité de subrogé-tuteur

du mineur Pierre Hubert, tous les sus-

nommés demeurant à St-Pierre.

M. Constant Busnot négociant demeurant à Saint-Pierre ayant pour agréé Me Pierre Pépin, avocat-agréé à Saint-Pierre a déclaré surenchérir du sixième sur l'adjudication faite à Monsieur François Le Buf armateur sus désigné suivant procès-verbal d'adjudication reçu par le notaire de la colonie le 13 septembre 1892.

Il sera procédé à la vente et adjudication des immeubles ci-esdsus désignés en un seul lot sur la mise à prix de :

Quatre mille quatre cent cinquante fr. ci 4,450 fr. 00

Montant du prix original de la dite vente et de la surenchère qui en a été la suite.

Fait et redigé à St-Pierre le 23 Septembre 1893.

L'avocat-agréé poursuivant,
PIERRE PÉPIN.

